



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n°1152 du 6 septembre 2024 de l'honorable Député Monsieur André Bauler et de l'honorable Député Monsieur Luc Emering au sujet des contrôles de drogues dans les tramways de Luxembourg-Ville.

Question 1 : Quel est le nombre de contrôles réalisés par la Police grand-ducale depuis janvier 2023 dans le domaine du trafic de stupéfiants ?

La Police grand-ducale dispose des statistiques concernant les interpellations dans le domaine des stupéfiants.

Cependant il n'est pas possible de fournir des statistiques sur le nombre de contrôles spécifiquement en matière de stupéfiants, étant donné que ces contrôles sont effectués dans le cadre des missions générales.

Questions 2 et 3 : Combien de ces contrôles ont été effectués dans les trams ? / Combien de personnes ont été contrôlées et quel a été le résultat de ces contrôles ? Quelles ont été les drogues détectées le plus souvent par les autorités policières ?

De janvier 2023 à août 2024, la police a procédé à 1.862 contrôles dans les transports publics. Ces chiffres regroupent les contrôles effectués dans les trams, trains, bus et dans les gares. Il n'est pas possible de fournir des statistiques séparées sur les contrôles dans les trams.

Question 4 : Quel est le nombre de chiens formés dans la détection des diverses drogues ? Est-il prévu d'augmenter leur nombre dans les mois à venir ?

La Police dispose actuellement de sept chiens détecteurs de drogues dits « normaux », formés pour repérer des drogues dans les bâtiments, véhicules ou autres. Trois autres chiens détecteurs de drogues dits « passifs » sont utilisés pour les recherches sur des personnes.

Il est prévu d'augmenter l'effectif du groupe canin de 1 à 2 chiens détecteurs « normaux » dans un futur proche.

Luxembourg, le 01 octobre 2024
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN